

RÉPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET
DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

OFFICE DU BACCALAURÉAT, DES
EQUIVALENCES ET DES EXAMENS ET
CONCOURS DU SUPÉRIEUR

Décision N°.....OBEECS/DG

du

18 OCT 2023

fixant les dates d'ouverture et de clôture
des préinscriptions des candidats à la
session 2024 du Baccalauréat

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 juillet 2023 ;

Vu la loi n°98-12 du 1^{er} juin 1998, portant Orientation du Système Educatif Nigérien et les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n°2020-020 bis du 3 juin 2020, fixant les règles de création des catégories des établissements publics ;

Vu l'ordonnance n°2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;

Vu Décret n° 2020-808/PRN/MES/R/1 du 06 novembre 2020, portant réorganisation du Baccalauréat ;

Vu le décret n°2021-785/PRN/MES/R du 23 septembre 2021, portant création de l'Office du Baccalauréat, des Equivalences et des Examens et Concours du Supérieur (OBEECS) ;

Vu le décret n°2021-924/PRN/MF du 1^{er} novembre 2021, fixant la tutelle, l'organisation, le contrôle et les modalités de fonctionnement des établissements publics ;

Vu le décret n°2021-1084/PRN/MES/R du 30 décembre 2021, portant approbation des statuts de l'Office du Baccalauréat, des Equivalences et des Examens et Concours du Supérieur (OBEECS) ;

Vu le décret N°2023-20/P/CNSP du 07 août 2023, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2023-035/P/CNSP du 09 août 2023, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué ;

Vu le décret N°2023-78/P/CNSP/MES/R/IT du 09 septembre 2023, portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique ;

Vu l'arrêté N°0091/MESRI/MEPT/MES du 19 août 2020, déterminant les modalités d'organisation des examens du baccalauréat ;

Vu l'arrêté N°0038/MES/R/SG/DL/OBEECS du 16 mars 2022, déterminant l'organisation, les attributions et le fonctionnement des directions de l'Office du Baccalauréat, des Equivalences et

des Examens et Concours du Supérieur (OBEECS), ainsi que les conditions de nominations de leurs responsables ;

DÉCIDE :



Article premier : Les dates d'ouverture et de clôture des préinscriptions des candidats à la session 2024 du Baccalauréat sont fixées comme suit :

- date d'ouverture : mercredi 01 novembre 2023 à zéro heure ;
- date de clôture : mercredi 31 janvier 2024 à zéro heure.

Article 2 : La préinscription et le paiement des frais y afférents se font en ligne à partir de la plateforme www.officebacniger.com.

Article 3 : La validation de la préinscription est conditionnée par le dépôt du dossier physique composé du quitus dûment signé par le Proviseur et le candidat, 2 photos d'identité, 1 extrait d'acte de naissance ou d'un jugement supplétif en tenant lieu, 1 certificat de nationalité, 1 fiche d'EPS dûment signée par un médecin certifié et un certificat de scolarité de niveau terminal pour les candidats libres.

Le dépôt du dossier se fait au Service des Inscriptions de l'Office du Baccalauréat, des Equivalences et des Examens et Concours du Supérieur (OBEECS) par les administrations des établissements scolaires pour les candidats officiels.

Les candidats libres peuvent déposer leurs dossiers au Service des Inscriptions de l'OBEECS ou auprès des points focaux régionaux dans les Universités Publiques du Niger (UPN).

Article 4 : Les Directeurs techniques et les points focaux régionaux de l'OBEECS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera notifiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

MES/R/IT.....1
MEF.....1
MEN/A/EP/PLN.....1
CMP/OB 1
Chrono.....1

